

B. 22.
Cavrié
Léguin.

Le quatre juillet, mil huit cent quatre vingt
dix huit, nous curé sous signé avons
baptisé, Cavrié, né la veille, fils légitime,
de Théodore Léguin, journalier, et de Léonore
Bernet de cette paroisse. Le parrain a été Ca-
mir Lafrance, et la marraine Failda
Dufort, qui ainsi que le père ont dé-
claré ne posséder digne, Actes faits
à Chataillan B.

B. 23.
Napoléon
Léguin.

Le quatre juillet, mil huit cent quatre vingt dix
sept, nous curé sous signé avons baptisé, ^{Napoléon}
Léguin, né la veille, fils légitime de Théodore Léguin, jour-
nalier, et de Léonore Léguin, de cette paroisse. Le
parrain a été Napoléon Deschamps et la marraine
Marie Bernet, tante de l'enfant, le parrain
seul a pu signer avec nous.
Actes faits à Chataillan B.

B. 4.
Napoléon
Boisvert
et
Marie Antoinette
Pudhomme.

Le cinq juillet, mil huit cent quatre vingt dix
sept, nous curé sous signé avons publié la publication de trois bans de mariage
faite par nous, aux prières de nos messes pa-
roissiales, entre Napoléon Boisvert, cultivateur
fils majeur, de feu William Boisvert,
et de feue Julie Lacoste de cette paroisse
d'une part et Marie Antoinette Pudhomme,
fille mineure, de Louis Pudhomme,
cultivateur et de Philomène Lefebvre de cette
paroisse d'autre part, ne s'étant déclaré
rien aucun empêchement au dit maria-
ge, nous curé sous signé avons vu
leur mutuel consentement de ma-
riage, et leur avons donné la bénédic-
tion nuptiale en présence de Louis Pudhom-
me et de Raphaël Berliquette, qui ainsi que les
contractants ont signé avec nous, Actes faits
à Chataillan B.
Marie Antoinette Pudhomme
R Berliquette
R Chataillan B.